

PRIX DE L'ABONNEMENT.

POUR LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE:

16 francs pour trois mois,

32 francs pour six mois,

64 francs pour l'année.

Hors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.
Un numéro: 25 c. — Annonces: 25 c. la ligne.

LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

ON S'ABONNE:

A LYON, au Bureau du Journal, rue des Célestins, n. 6, au 1^{er}.

A PARIS, chez MM. AUGUSTE DE VIGNY et Co, directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUVENON, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIÉZ, rédacteur en chef du journal.

Le CENSEUR insère gratuitement tous les Articles, Lettres et Documents ayant un but d'utilité publique et revêtus de signatures connues.

Les bureaux du CENSEUR sont actuellement rue des Célestins, n^o 6, au 1^{er}. Ils sont ouverts aux heures ci-après indiquées :
Celui de la rédaction, de onze heures du matin à deux heures de l'après-midi ;
Celui de l'administration (caisse, abonnements, annonces), de huit heures du matin à cinq heures du soir.

Lyon, 2 juillet 1842.

REVUE DE LA SEMAINE.

C'est d'ordinaire après la bataille que les chefs d'armée récompensent ceux qui ont montré du courage et du dévouement ; le ministre choisit le moment où la bataille électorale va commencer pour donner des places, accorder de l'avancement à certains députés qui l'ont soutenu dans la dernière session. Mais ce n'est pas seulement le dévouement qu'il récompense, il paie aussi des défactions. En guerre, quand un homme passe d'un camp dans un autre, on l'appelle un traître, on le paie, et il s'enfonce dans l'obscurité dont il ne sort que bien rarement ; en politique, quand un homme appartenant à un parti qui ne triomphe pas fait défection et passe à l'ennemi, on lui donne un emploi, on le met en évidence. L'avantage en ceci n'est pas du côté de la politique, et ce n'est pas sur la morale que la politique s'appuie. L'opposition n'a pas de places à donner ; quand on est dans ses rangs, c'est qu'on obéit à ses convictions ; quand on les abandonne après y avoir marqué ou seulement combattu, c'est qu'on obéit à ses intérêts ; on trahit après avoir stipulé le prix de sa trahison. Voilà pourquoi dans ce moment le ministre fait des nominations que la presse opposante divulgue et attaque et que la presse ministérielle soutient. Celle-ci comprend bien qu'il ne faudrait que l'abandon des organes du pouvoir pour dégoûter les transfuges, et c'est sous l'inspiration de cette pensée qu'elle défend des hommes pour lesquels elle ne saurait avoir la moindre estime.

Mais cela passe presque inaperçu, tout s'efface en ce moment devant la grande manœuvre électorale ; les regards, l'attention, l'intérêt du pays se portent de ce côté ; la lutte se présente sous un aspect assez étrange pour qu'on veuille en observer les phases. Jamais peut-être les élections n'ont eu une telle physionomie ; la nation légale va accomplir un acte de souveraineté, et à voir toutes les circulaires, toutes les professions de foi, toutes les manœuvres, elle semble discuter les conditions d'un marché. Chassez donc tous ces vendeurs du temple ! chassez-les, car les promesses sont menteuses, les manœuvres déloyales, les professions de foi à double sens et arrangées de manière à vous tromper, les circulaires stéréotypées sur tout ce que vous avez vu depuis un quart de siècle. Jamais élections ne donnèrent une plus triste idée du système représentatif.

Vous vous élevez l'an dernier contre les mœurs de l'Angleterre, où les honorables membres des corporations de la Cité trafiquent de leurs voix et la mettent à un prix plus élevé suivant que s'approche la dernière heure du poll et que le scrutin dépouillé de moment en moment fait comprendre la nécessité d'acheter des suffrages ; vous criez au scandale, à la corruption, et que faites-vous donc ici, à Lyon, vous qui engagez votre voix à M. Sauzet parce qu'il va de rue en rue, de demeure en demeure, vous montrant trois lettres qui lui ont été données par les ministres des travaux publics, du commerce et de l'intérieur, afin de l'aider à vous tromper comme il vous a trompés la dernière fois ? Vous condamniez dédaigneusement ceux qui donnaient leurs voix aux candidats anglais pour quelques livres sterling, et que faites-vous donc, vous qui promettez la vôtre à M. Sauzet parce qu'il s'engage à obtenir que l'on construise sur le Rhône des ponts qui augmenteront la valeur de vos propriétés ? La différence entre vous et les Anglais n'est pas bien grande. Comme eux, vous faites un

marché, et toute la dissemblance est dans le mode de paiement : ils reçoivent le prix comptant et vous accordez un terme, voilà tout !

Vous condamniez les mœurs anglaises, et que faites-vous donc, vous électeurs du quartier Saint-Georges qui avez infodé vos suffrages à M. Fulchiron, parce qu'il a obtenu qu'en vous bâtissant un quai large et beau qui augmentera la valeur de vos immeubles qui le bordent, on ne vous demandera pas de plus-value ? Les candidats anglais paient leur nomination de leurs deniers, les nôtres la paient des deniers publics ; pour ces derniers c'est moins ruineux, mais ce n'est pas plus honorable pour les électeurs et surtout pour ceux qui frustreront le trésor commun et arrachent aux sueurs du pauvre peuple les sommes qu'ils ne paient pas.

Mais nous n'en sommes plus aux scrupules de l'an dernier et nous avons fait depuis bien des progrès. Les candidats ministériels ne prennent plus la peine de dissimuler le but où l'on nous mène. Naguère on couvrait de fleurs la route fatale dans laquelle on entraîne le pays ; on la cachait avec quelque adresse, du moins avec quelque soin. Aujourd'hui l'égoïsme s'est développé si largement sous le souffle ministériel, la corruption a tellement gangrené les cœurs, que l'on ne croit même plus utile d'emprunter un langage honorable, de s'adresser à de généreux sentiments, pour les égayer. C'est aux intérêts matériels les moins élevés, à eux seuls, que l'on demande sans voile et sans fard le mandat électoral. Dans beaucoup de localités, les élections ne seront pas un combat entre des opinions diverses, entre des principes opposés, mais une lutte d'intérêts d'argent. Le combat n'éveillera pas une passion généreuse, la défaite ne sera que la déconfiture d'un joueur et la victoire n'aura pas d'enthousiasme. On a étouffé dans la nation tous les nobles instincts, on a élevé le veau d'or à la place de la statue de la liberté !

Oh ! les hommes qui, dans ce temps de misère politique, égarèrent ainsi la nation, n'abusent personne et ne s'abusent pas eux-mêmes. Le voile est tombé ; ils apparaissent dans leur effrayante nudité. Il y a quelques semaines, à la préfecture de Lyon, à un dîner, un négociant de la cité, dont la présence en ce lieu indique assez les opinions politiques, s'exprimait avec une verve peu commune sur le misérable pouvoir qui est aux affaires. Il fallait l'entendre qualifier la chambre en termes que nous n'oserions pas répéter par respect pour M. le procureur du roi et les lois de septembre, et, dans ses expressions colorées, pittoresques, mordantes, comparer la machine administrative à une sentine où, du milieu de ce tout qui fermente et bouillonne, s'élève ce qu'il y a de plus impur ! Il fallait voir toute l'assemblée sourire, le préfet compris. Voilà quel jugement portent du pouvoir, du gouvernement représentatif égaré par lui, des hommes qui voteront pour le ministère, qui le soutiendront, qui s'efforceront dans quelques jours de lui composer une chambre dans laquelle il ait la majorité !

Quand les liens qui doivent naturellement unir un pays au pouvoir vont s'affaiblissant de jour en jour, quand la désaffection grandit, quand tous les hommes prévoyants cherchent du regard quelle sera l'ancre de salut de la France, l'opposition avait un beau rôle à remplir ; mais, hélas ! elle n'y a pas songé. L'opposition a éprouvé le sort commun à droite et à gauche. Mais ici nous devons établir une distinction qui nous semble importante. On a pris à la chambre l'habitude d'appeler un certain noyau de royalistes l'opposition de droite : c'est une erreur de mots ; les royalistes et les justes-milieux ont les mêmes principes avec un drapeau différent, ils veulent également la domination sur le peuple avec un autre nom. Eh bien ! constitué comme il l'est, ce parti qu'on appelle l'opposition de droite porte dans son sein des germes puissants de dissolution ; le voilà qui se divise, qui se partage en deux camps entre lesquels se creuse un abîme, et qui par conséquent se

réduit à l'impuissance. Dans l'un des deux camps, on prêche des maximes libérales et le droit commun ; dans l'autre, des maximes absolutistes et le droit divin ; des deux côtés, on se renvoie des accusations, des injures ; les uns montrent leur masque, les autres leur visage. Mais en vérité, quand on a si peu d'avenir, ce n'est pas la peine de se disputer.

L'opposition de gauche, l'opposition qui a combattu dans les intérêts du peuple, celle qui a voulu autre chose que de vains simulacres de résistance à des ministres impopulaires, celle qui a confondu dans une même répulsion les mauvaises choses et ceux qui les soutiennent, celle-là va s'effaçant aujourd'hui, c'est-à-dire s'amointrissant dans des nuances tellement pâles qu'elles ne sont plus d'aucune couleur. Le corps électoral est descendu si bas, il s'est fait en lui un tel morcellement d'opinions, un tel fractionnement d'idées, qu'on n'ose plus lui présenter de couleur tranchée. Il s'est tellement attaché au triomphe des intérêts matériels préconisés par le pouvoir qu'il ne comprend plus qu'un homme puisse venir dans le but de défendre la liberté. L'opposition va donc circonscrire le combat entre M. Thiers et M. Guizot, c'est-à-dire entre deux hommes également funestes à la France ; elle va choisir entre deux politiques qui ne nous ont donné que des déceptions, qui ont jeté la perturbation dans nos finances, qui ont fait descendre la corruption au cœur du pays, qui l'ont employée comme moyen de gouvernement, qui nous ont faits le jouet et la risée de l'étranger. Le pays est dans un abîme, le géant est dans la fange ; il ne s'agit plus que de savoir s'il s'y roulera sur le côté gauche ou sur le côté droit. K.

On nous prie de publier la lettre suivante adressée à MM. les électeurs de l'arrondissement du midi :

Messieurs les électeurs,
Par goût, par position j'aurais, désiré rester étranger aux affaires publiques. D'autres pourraient mieux que moi remplir le mandat que vous allez donner ; mais puisque vous faites un appel à mon patriotisme, puisque vous pensez que je puis être de quelque utilité, toutes les considérations particulières disparaissent, je me mets à votre disposition et j'accepte franchement la candidature qui m'a été offerte.

Mon dévouement au pays, le désir de faire le bien me dirigeront, et je ne négligerai rien pour me rendre digne de vos suffrages. Agréez, messieurs, l'assurance de mes sentiments distingués.
Lyon, le 2 juillet 1842. LAFORÉST.

Nous sommes priés de publier la lettre suivante :

A MM. les électeurs de l'arrondissement du nord de Lyon.

Messieurs,
La dissolution de la chambre des députés est un appel à la manifestation officielle de l'opinion publique du pays. Le scrutin électoral va prononcer un jugement sur le système suivi par le gouvernement.
Ce jugement, le ministère le redoute. Pour en détourner la juste sévérité, il circonviendrait les juges et cherche à égayer ceux dont il ne peut séduire l'impartialité.
Ce ministère anti-national obtiendrait-il des élections le verdict qu'il espère ?
Approuverons-nous cette déplorable complaisance qui laisse encore substituer le gouvernement personnel au gouvernement constitutionnel, malgré le jugement porté par les élections de 1839 ?
Approuverons-nous ce dévouement servile dont le honteux empressement humilie la France sous la voûte de l'Angleterre ?
Approuverons-nous qu'on reconnaisse aux Anglais le droit de visiter nos vaisseaux, d'espionner, d'entraver et d'étouffer notre commerce ?
Approuverons-nous que, sous l'arrogant prétexte d'un injuste soupçon, des officiers de la marine anglaise puissent impunément insulter à notre pavillon, outrager, frapper et mettre aux fers nos marins ?
Approuverons-nous ce recensement fait par les agents du fisc en dehors et au mépris des droits municipaux, œuvre illégale et inexacte qui cependant l'année prochaine grèvera le pays d'une nouvelle augmentation d'impôts ?
Approuverons-nous cette tactique déplorable qui éveille et stimule les

LE BEURRE ET LE SENTIMENT.

(Suite et fin.)

(Voir les numéros du 30 juin, du 1^{er} et du 2 juillet.)

Il commença donc à dire une chansonnette du Cheval de Bronze, opéra qui était alors dans toute la vogue de sa nouveauté. Mais une certaine préoccupation tourmentait visiblement le virtuose. Depuis quelques jours il faisait des recherches dans toute la bibliothèque de la ville sur un fait qui devait singulièrement répandre de jour sur son rapport au comice agricole, à savoir : le moyen de purger la présure du lait des matières albumineuses qu'elle contient. Jusque là, ses recherches étaient restées sans résultat, et ce contre-temps le dépitait au-delà de toute expression. Déjà il avait chanté la moitié du couplet :

Lorsqu'on est fille,

Hélas ! qu'il faut donc souffrir !

Dans sa famille,

Il faut toujours obéir.

Mais ses idées n'étaient pas à la musique, et au lieu de la fin naturelle : Car aussitôt qu'à bavarder, etc. sa mémoire infidèle ne lui suggéra qu'une phrase du rapport qu'il devait présenter :

Nous supposons pour un moment

Que le lait du département

Soit baratté comme celui

D'Isigny...

Des rires homériques et unanimes accueillirent cette étrange phrase, et le malencontreux chanteur, furieusement applaudi, ne pouvait se rendre compte de cette recrudescence d'enthousiasme, lorsqu'un obligé voisin le mit au fait en lui expliquant sa bévue. Le gros ténor fit chorus avec la galerie, puis il se remit au piano, chanta une autre romance et la chanta fort bien, fut réapplaudi, et les danses recommencèrent.

Edouard avait pu enfin s'approcher du domino rose qui était assis sur une banquette écartée et semblait attendre une invitation. Il s'assit à côté d'elle et se gratta le front pour trouver le mot qui devait ouvrir la conversation, ce premier mot dont la conception et la parution sont souvent si laborieuses.

— Madame... dit-il enfin en tremblant.

— Monsieur ? répondit le domino rose.

— Madam e, reprit le poète en se laissant de l'assurance, je ne danse

jamais. Il faut cependant que j'aie avec vous un instant d'entretien. Si le sacrifice d'une contredanse ne vous était pas trop douloureux, je vous supplierais, madame, je vous supplierais à genoux de vouloir bien m'écouter un instant.

— Je vous écoute, monsieur, dit la dame dont la voix avait pris une singulière inflexion.

— Tout à l'heure, madame, vous avez dû me prendre pour un impertinent ou pour un fou ; car, ne me connaissant aucunement, vous n'avez pu donner une explication plausible à l'exclamation que je me suis permise en vous apercevant. Avouez-le, madame, vous avez conçu de mon esprit ou de mes habitudes des idées peu avantageuses pour moi.

— Mais, monsieur, je ne comprends pas... je ne me rappelle pas...

— Ah ! madame, vous êtes irritée, profondément irritée contre moi, je le vois ; mais lorsque je vous aurai tout dit, lorsque je vous aurai fait connaître les causes qui ont provoqué en votre présence une manifestation actuellement inexplicable pour vous, vous daignerez me pardonner, je l'espère. De grâce, madame, permettez-moi quelques questions. Il y a un an environ, n'habitiez-vous pas Paris ?

— Oui, Monsieur.

— Rue de la Sorbonne ?

— Rue de la Sorbonne, numéro quinze.

— Au troisième ?

— Au troisième.

Edouard tira un papier de sa poche.

— Veuillez me pardonner cet étrange interrogatoire, madame. Connaissez-vous ce papier ?

Et il lui présenta la fameuse recette pour ser les abricaux.

La dame prit le papier et le parcourut en manifestant la plus grande surprise.

— Par quel hasard, monsieur, ce papier se trouve-t-il entre vos mains ?

— C'est le hasard en effet, madame, le hasard seul, je vous le jure. Mais, je vous en supplie, ce papier émaue-t-il de vous ?

— Mais certainement oui, Monsieur, il émane de moi ; à preuve que je vous en réciterai par cœur le contenu d'un bout à l'autre. Sucre pilé...

— Assez ! Madame, assez ! s'écria Edouard. Non, je ne puis plus m'abuser, c'est bien M^{lle} Gertrude Robinet qui est devant moi !

— Et c'est elle, Monsieur, dit la dame avec hauteur en se levant, qui vous ordonne de vouloir enfin vous expliquer.

— Grand Dieu ! murmura Edouard en se renversant sur sa banquette, il ne me reste plus qu'à mourir !

Et le poète désenchanté s'arrachait les cheveux et s'abandonnait aux démonstrations du plus violent désespoir. Cette étrange pantomime aurait fini par amener les masques, si, heureusement pour lui, ils n'eussent été occupés en ce moment à faire la chaîne anglaise.

La pauvre dame en domino rose, tout interdite, attendit d'abord patiemment que son interlocuteur achevât ses contorsions et s'expliquât enfin ; mais, voyant que la scène se prolongeait outre mesure, et qu'il continuait à se désoler et à se défriser sans prendre garde à elle, elle sentit la colère lui monter à la gorge. Elle arracha son masque, et se campant bravement en face du jeune homme :

— Monsieur, lui dit-elle les yeux flamboyants, vous avez enfin époué ma patience ! Je veux, j'exige...

Edouard se souleva à demi sur sa banquette, regarda la femme qui est devant lui avec des yeux éfarés et s'écria :

— O ciel ! que vois-je ? Quel nouveau prodige !... Ces traits...

Et il retombe lourdement sur son siège comme s'il perdait l'usage de ses sens.

— Ce n'est pas elle ! s'écrie-t-il, ce n'est pas elle ! O bonheur ! Mais cependant tout-à-l'heure, dans cette chambre, je l'ai bien reconnue : c'était bien son visage... O ma tête ! ma tête !...

La pauvre M^{lle} Gertrude cependant restait debout, perplexe et stupéfiée, ne comprenant rien à ces cris, à ces lambeaux de phrases, à ces contorsions, et elle allait se décider à appeler du secours, lorsque l'arrivée de deux nouveaux personnages vint inopinément dénouer cet inextricable imbroglio.

C'était Georges Astruc, donnant le bras à un autre domino rose parfaitement semblable à celui qui était planté devant Edouard.

— Ah ! ventre-saint-gris ! je te trouve enfin, farceur ! s'écria le joyeux secrétaire en apercevant son ami ; depuis plus d'une heure je te cherche pour te présenter aux autres membres de ma future famille. Puisque le hasard nous réunit ici tous quatre, je vais procéder sur-le-champ à la cérémonie. D'abord, continua-t-il en prenant la main de l'interlocutrice d'Edouard, M^{lle} Lambert...

— M^{lle} Lambert ! interrompit Edouard ; tu veux dire M^{lle} Gertrude Robinet ?

— Gertrude Robinet il y a un an, Monsieur, répondit sèchement la dame désignée ; mais depuis cette époque, c'est-à-dire depuis mon mariage avec M. Lambert, j'ai cessé de porter ce nom.

— Quoi ! s'écria Georges à son tour, vous vous êtes appelée Gertrude Robinet, ma cousine ?

Intérêts isolés pour les exportations, concessions accordées au détriment du bien général ou par de justes promesses impudemment violées ? Approuverons-nous la légèreté fatale qui d'avance, et pour plus de douze années, a disposé de toutes les ressources ordinaires et extraordinaires du pays, entassant déficits sur déficits, et préparant de funestes orages à l'avenir ?

Approuverons-nous enfin cette politique humble et prosternée au dehors, arrogante et déloyale au dedans ? Non ! quels que soient les efforts du ministère de l'étranger pour se soustraire à la juste sentence qui le menace, espérons que ces efforts seront vains.

Le corps électoral comprendra combien sa mission est importante, il saura la remplir.

Les électeurs de l'arrondissement du nord de la ville de Lyon voudront donner un noble exemple aux autres collèges électoraux. Il appartient à la seconde ville de France d'adopter un candidat dont le nom soit une protestation de dévouement à l'honneur national, à la dignité politique, à la moralité, à l'ordre et au progrès.

L'honorable Dupont (de l'Eure) réunit tous ces titres à la confiance et au choix des électeurs. Déjà en 1839, dans le collège du nord de Lyon, une imposante minorité porta ses suffrages sur Dupont (de l'Eure) : cette année encore les électeurs de ce collège voudront inscrire sur leurs bulletins ce nom justement respecté.

L'esprit public s'est éclairé depuis trois années ; bien des illusions ont été détruites. Le danger est flagrant ; la pente sur laquelle on veut nous entraîner conduit à un abîme ! Heureusement il est temps encore d'arrêter ceux qui nous entraînent. Des votes intelligents et consciencieux peuvent sauver la France. Remplissons notre devoir.

Un électeur de l'arrondissement du nord.

On lit dans le Réparateur :

Les électeurs royalistes de notre ville, à la suite de diverses réunions, ont arrêté les candidatures suivantes :

Collège du nord.

M. Chaurand, négociant, ancien président du tribunal et ancien membre de la chambre de commerce et de l'administration des hôpitaux civils de Lyon.

Collège du midi.

M. J. Lacroix de Laval, membre du conseil municipal de la ville de Lyon, ancien maire, ancien député, ancien membre de l'administration des hôpitaux civils de Lyon.

Collège extra muros.

M. Edouard Jordan, neveu de Camille Jordan, propriétaire.

Paris, le 30 juin 1848.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

M. Billault a été entendu hier par une nombreuse réunion d'électeurs du 3^e arrondissement de la Seine. On voyait à un grand nombre de commerçants des rues du Sentier, du Gros Chenet, des Jeûneurs, etc., etc., tous hommes peu disposés à se laisser prendre à des paroles qui n'auraient pas été l'expression de la raison. M. Billault devait leur plaire ; car son éloquence plaît par sa simplicité et ne joue pas avec les fleurs de rhétorique. Il a pris le ton de la conversation, qu'il n'a presque jamais quitté, dans la série d'explications qu'il a présentées. Il s'est seulement échauffé quand il a peint la politique anglaise s'emparant de l'idée philanthropique et chrétienne de l'émancipation des noirs pour en faire un moyen d'espionnage sur les mers, et pour enterrer plus sûrement l'exportation des marchandises des autres nations. « Je sais bien, a-t-il dit, que les navires que l'on arrête et qui sont conduits devant les tribunaux sont relâchés s'ils ne portent pas de négres, et que l'on condamne les capteurs à leur payer une indemnité ; mais je me suis souvent demandé quel était le moyen coercitif pour faire payer cette indemnité. Notre ambassadeur à Londres dira bien en souriant : Messieurs, une injustice a été commise ; vous devez une réparation, accordez-la. Mais si on la refuse, tirerez-vous le canon ? déclarerez-vous la guerre ? Messieurs, on nous a dit solennellement que le *Marabout* serait indemnisé ; cependant on n'a rien payé encore, et je crains bien qu'on ne paie jamais ! »

Des braves multipliés ont accueilli ces paroles et toutes celles que M. Billault a fait entendre dans l'intérêt de l'honneur national et de notre prospérité commerciale sacrifiée, et, au moment de se séparer, M. Billault et l'auditoire sympathisaient complètement.

M. Legentil, transfuge de l'opposition, compte peu sur sa réélection.

— A l'occasion du nouvel abus des traités du droit de visite que l'indicateur bordelais a signalés ces jours-ci, le *Journal des Débats* a cru devoir revenir sur cette question irritante et a cherché à justifier le droit de visite. Les journaux de l'opposition répondent avec raison que ce fait montre de plus en plus la sagesse des manifestations parlementaires et nationales qui se sont opposées à l'exten-

sion du droit de visite. Ce fait semble avoir été révélé à la veille des élections pour rappeler aux électeurs qu'ils ne doivent donner leurs suffrages qu'à des hommes qu'ils sauront bien décidés non seulement à repousser toute extension nouvelle du droit de visite, mais à poursuivre par toutes les voies légitimes et politiques le retrait des anciennes concessions. Ce devra être là, en effet, l'un des articles essentiels du programme de la législature nouvelle.

— Le commandant du bateau à vapeur *le Gomer* a reçu l'ordre de quitter Brest où il était en station pour se rendre aux États-Unis. Les dépêches qui lui ont été expédiées ne devront être ouvertes qu'en pleine mer. On prétend qu'elles contiennent des communications d'une haute importance pour le gouvernement américain.

— Le ministère n'a point renoncé au projet de requérir notre armée de terre, mais cette opération est renvoyée après les élections. Les bureaux du ministère de la guerre s'occupent en ce moment des travaux préparatoires qui concernent ce projet.

— Le *Messenger de Gand*, journal orangiste, annonce que l'entrée de la France vient de lui être interdite.

— M. le comte de Saint-Aulaire, ambassadeur à Londres, est parti hier pour Nontron (Dordogne).

— Les électeurs patriotes du collège *extra muros* d'Orléans n'avaient pas de candidat à opposer à M. Seyin-Mareau qui s'est associé à toutes les mesures réactionnaires de la politique actuelle. Depuis long-temps, ils avaient engagé M. Danicourt, rédacteur du *Journal du Loiret*, à se mettre sur les rangs. M. Danicourt avait constamment repoussé les honorables sollicitations dont il était l'objet.

Nous apprenons aujourd'hui qu'il a fait faire les considérations personnelles devant l'intérêt général et qu'il a cédé aux instances de ses coreligionnaires.

M. Danicourt est un des hommes les plus recommandables de la presse départementale. Sous la Restauration et depuis 1830, il a énergiquement soutenu la cause de la liberté et de l'honneur national contre les adversaires de nos deux grandes révolutions, et dans ses mains le *Journal du Loiret* s'est placé depuis long-temps en province au premier rang parmi les organes les plus courageux et les plus influents de l'opinion démocratique. Il y a quelques années, il a payé de sa liberté les efforts patriotiques qu'il fit contre l'administration déplorable de M. Siméon.

M. Danicourt réunit à Orléans et dans le département du Loiret les plus vives et les plus honorables sympathies. Aussi plusieurs fois déjà, dans la garde nationale et dans les élections municipales, il en a reçu le témoignage populaire.

BULLETIN DE LA BOURSE DE PARIS DU 30 JUIN.

Avant l'ouverture, il y a eu une assez forte baisse basée sur celle des fonds anglais arrivés avec 5/8 0/0 de différence sur ceux d'hier.

On a fait 78 72 1/2 ; mais au moment de l'ouverture, la rente a un peu remonté. Le premier cours a été 78 85 ; la rente a flechi de nouveau, elle est tombée à 78 75, elle est ensuite remontée à 78 90, et c'est à ce prix que la réponse a été faite.

Après la réponse, il y a eu une hausse assez rapide ; la rente a été cotée à 79 03, mais elle est restée peu de temps à ce prix, et le dernier cours a été 79.

Cinq 0/0, 118 90. — Quatre et demi 0/0, 000 00. — Quatre 0/0, 000 00. — Trois 0/0, 78 10. — Banque, 5260 00. — Obligations de Paris, 1500 00. — Naples, 105 60. — Dette active d'Espagne, 25 58. — États-Romains, 103 1 2. — Cinq 0/0 belge, 104 0/0. — Trois 0/0 belge, 00 00. — Banque belge, 000 00. — Caisse Lafitte, 1025 40, 5042 50. — Emprunt de 1841, 00 00.

Le besoin de la réforme postale se fait sentir de plus en plus vivement. Le *National* propose de demander par voie de pétition :

1° Qu'il soit établi en France une taxe modérée et uniforme des ports de lettres ;

2° Que le décime rural, en tant qu'il concerne les lettres expédiées de Paris et des bureaux entre eux, soit supprimé ;

3° Que les lettres écrites d'Algérie par nos soldats et nos marins ne paient que 25 centimes ;

4° Que la taxe de 2 f. sur les lettres venant d'Angleterre ou y allant soit réduite à 1 f. 50 c. pour les deux pays ;

5° Que le droit de 5 0/0 sur les articles d'argent confiés à l'administration des postes soit réduit à 2 1/2 0/0 ;

6° Que les lettres arrivées à six heures du matin à Paris, n'y séjournent plus douze heures en attendant le départ de six heures du soir.

Nous pensons avec le *National* que les électeurs feraient bien d'enjoindre aux candidats qu'ils honorent de leurs suffrages d'appuyer à la chambre nouvelle une réforme aussi utile.

On lit dans le Libéral du Nord :

M. le sous-préfet de Douai se livre à des démarches électorales très-fatigantes. Dernièrement encore il s'est rendu dans les communes pour y promener le prestige de ses influences. On nous assure qu'il a déjà perdu un cheval dans ces courses, et celui qui conduit aujourd'hui sa berline électorale est déjà passablement ruiné. Assurément M. Poisson aura droit à de nouvelles indemnités.

Le *Libéral* ajoute que, quoi que fasse l'administration, elle ne réussira pas à faire réélire M. de Montozon et à empêcher la nomination de M. Choque.

On a jadis il y a quelques jours, à la douane de Boulogne, une volumineuse correspondance qu'on cherchait à introduire en France. On assure que cette correspondance, venant de Londres, se compose d'environ 2,000 lettres écrites sur le prince Louis Bonaparte ou à lui écrites par diverses personnes lors des deux tentatives qui l'ont conduit d'abord en Amérique, ensuite au fort de Ham.

Il paraît que toutes ces lettres, dont quelques unes pourraient être compromettantes pour les personnes qui les ont écrites ou reçues, avaient été laissées en dépôt en Angleterre par le prince Louis, au moment de partir pour l'entreprise de Boulogne. On allègue aujourd'hui que le dépositaire étant mort, ses héritiers avaient jugé à propos d'envoyer en France toute cette correspondance.

Le navire *le Napoléon-le-Grand*, capitaine Priyat, arrivé au Havre, venant de la Guadeloupe, apporte de cette colonie des nouvelles récentes.

Nous laissons parler M. Privat :

On se ferait difficilement une idée de la morne stupeur avec laquelle les colons et les négociants de nos Antilles ont accueilli l'ajournement de la présentation de la loi des sucres. Le peu de numéraire en circulation disparut, et pendant plusieurs jours les transactions demeurèrent suspendues ; douze mille barriques couvraient les quais de la Pointe-à-Pitre, et cependant on n'aurait pas trouvé à acheter une seule. Toutefois, le commerce de la Pointe, ou plutôt celui de toute la colonie, trouvait moyen de pallier momentanément le mal : c'était de créer une caisse d'escompte avec l'unique ressource dont la colonie pouvait disposer, je veux dire les fonds de la caisse coloniale. On fit une adresse. Le 14, nous fûmes admis auprès du gouverneur.

M. Gourbeyre est un excellent homme, très-instruit, et qui paraît cacher sous beaucoup de modestie de grandes connaissances en affaires coloniales ; mais il a les mains liées, et il ne peut pas prendre sur lui une mesure telle que celle qui lui était demandée sans l'autorisation du gouvernement de la métropole, encore que ce ne fût réellement qu'un prêt hypothécaire que la colonie se serait fait à elle-même, puisque la caisse coloniale appartient aux colons et que ceux-ci offriraient en garantie de grever leurs propriétés.

M. le gouverneur avait contre nous, à cet instant même, un argument qui, pour avoir été sur-le-champ réfuté victorieusement, n'avait pas moins une grande force entre ses mains : c'était tout simplement une pétition de planteurs non négociants, qui, attenda les déplorable circonstances qui accablent la colonie, venaient le prier de vouloir bien les exempter de tous impôts et charges publiques, par l'impossibilité d'y pouvoir satisfaire.

Nous recevons de la préfecture du Rhône communication de la lettre suivante, avec demande d'insertion :

À Monsieur le rédacteur du Réparateur.

Monsieur,

Votre numéro du 1^{er} juillet dénonce, en la rattachant à des menées électorales dont la candidature de M. de Leulliton-Thourigny serait l'objet, la récente distribution du reliquat des fonds de secours pour les inondés.

Pour éclairer l'opinion que vos insinuations voudraient égarer, j'aurais pu attendre l'époque où le compte final de cette distribution sera rendu au gouvernement et au conseil-général ; mais les calomnies complaisamment enregistrées par le *Réparateur* n'atteignent pas seulement ma personne, elles frappent du même coup l'administration départementale tout entière et le comité central de répartition. Elles sont dirigées contre un magistrat, contre un ancien et honorable député dont le caractère élevé avait jusqu'à ce jour obtenu le respect de ses adversaires eux-mêmes. Je ne puis dès lors garder le silence, et prenant à mon tour le public pour juge, je puiserai dans un complet exposé des faits une réponse à l'injure des doutes que vous avez exprimés.

Personne n'ignore, puisque le gouvernement l'a expliqué à la tribune de la chambre des députés, qu'en vertu des règles de la comptabilité sur la clôture des exercices, les cinq millions votés en 1840 pour les inondés n'étaient point encore absorbés au début de la session de 1841, époque à laquelle de nouveaux désastres vinrent frapper les communes riveraines de la Saône et les départements du Midi. Il fut décidé que les fonds restés disponibles seraient rattachés à l'exercice de 1841, suivant les formes prescrites par les lois de finances, et serviraient à réparer les pertes subies pendant l'une et l'autre année par suite du débordement des rivières.

Conformément à ces sages dispositions, une somme de cent soixante-six mille francs fut, le 21 janvier 1842, réordonnée par M. le ministre du commerce et de l'agriculture au profit du département du Rhône. Ce crédit, joint à quelques restes du produit des souscriptions et aux intérêts bénévolement accordés par la caisse de M. le receveur-général, élevait alors nos ressources à deux cent mille francs environ.

Pour les répartir dans une équitable proportion, il fallait réunir au tableau des désastres de 1840 l'état des pertes de 1841. Dès le 29 janvier, des ordres étaient donnés dans ce but ; mais la Saône couvrait encore les campagnes, et la direction des contributions directes ne pouvait rien constater tant que la retraite des eaux n'avait point laissé à nu les terrains dévastés. D'ailleurs, loin de se confondre, comme vous le prétendez, en supplications inutiles, MM. les maires annonçaient d'une voix unanime que le moment le plus favorable était, pour l'appréciation des sinistres, celui du retour de la végétation, et, pour la distribution des secours, celui

— Oui, Monsieur, c'est mon nom de demoiselle.

— Alors, continua-t-il en s'adressant à Edouard et en se mordant les lèvres jusqu'au sang, c'était donc madame... qui...
Edouard haussa les épaules et tourna la tête ; Georges contint avec peine la furieuse envie de rire qui s'était emparée de lui. En effet, il y avait bien dans ce qui se passait de quoi aiguillonner l'hilarité d'un homme beaucoup plus sérieux, car l'excellente M^{lle} Lambert, autrefois Gertrude Robinet, était laide, sèche, fanée, et l'idée qu'une telle cariatide eût inspiré à un beau jeune homme une passion à lui faire tourner la tête ne laissait pas que d'être fort originale.

— Maintenant, mon cher Edouard, continua Georges en se contenant, je vais poursuivre ma tâche.

Il prit par la main la dame qui lui donnait le bras.

— M^{lle} Louise Dumont, dans quinze jours M^{lle} Georges Astruc, dit-il.

La jeune personne fit une légère révérence et ôta son masque. Edouard la regarda ; il devint plus pâle qu'un cadavre, ses yeux se voilèrent, et il fut contraint de s'appuyer à la muraille pour ne pas tomber.

— Elle ! murmura-t-il en défaillant ; elle ! celle que j'aime ! la fiancée de Georges !

La ritournelle de l'orchestre qui appelait à un nouveau quadrille empêcha les deux fiancés qui s'enfuyaient de remarquer son émotion. Edouard resta encore tête à tête avec M^{lle} Lambert.

— Madame, lui dit-il en se dressant tout-à-coup, votre voisine, M^{lle}... Louise... n'a-t-elle jamais habité Paris ?

— Quelques jours seulement, Monsieur, répondit la dame qui commençait à s'alarmer sérieusement des étranges affaires du jeune homme. Il y a un an environ, en sortant du couvent, elle est venue passer quelques jours avec moi, rue de la Sorbonne. C'est de là que je l'ai ramenée dans sa famille, auprès de laquelle je me fixai moi-même jusqu'à mon mariage avec M. Lambert, le vérificateur de l'enregistrement.

— Ah ! fit Edouard en soupirant, le voilà enfin dévoilé ce terrible mystère ! C'est elle que j'avais vue ! Elle, la fiancée de Georges, de mon seul ami ! Mon Dieu ! mon Dieu ! que je suis donc malheureux !

Et il s'enfuit comme un insensé, sans même saluer M^{lle} Lambert qui resta persuadée que le pauvre garçon était sujet à des accès d'aliénation mentale.

Edouard passa le reste de la nuit à gémir ; Georges à achever un paragraphe de son rapport sur le beurre ; M. Dumont à rêver que Mithridate parlait anglais ; Louise à regarder la lune et les étoiles, et à penser au bel étranger dont

la mélancolique figure avait produit sur elle une impression qu'elle ne s'expliquait pas bien.

III.

Quatre jours après le bal dont nous venons de narrer les faits, la famille Dumont, Georges Astruc et Edouard de Guerneur étaient rassemblés, vers la chute du jour, dans ce même petit salon coquet où nos lecteurs ont fait connaissance avec une partie de nos personnages.

Edouard, en sortant du bal masqué, avait juré de ne plus revoir Louise ; mais sa résolution s'était bientôt fondue aux rayons de son amour comme la neige aux rayons du soleil.

— Je puis la voir encore, se dit-il pour pallier sa faiblesse à ses propres yeux ; elle n'est pas encore la femme de Georges. Je puis la voir encore huit jours. Encore huit jours de bonheur, puis je me tuerai !

Avec cette idée bien arrêtée dans la tête, Edouard s'en allait passer toutes ses soirées dans la maison Dumont. Il n'adressait jamais la parole à Louise, mais il la regardait et était heureux.

Ce soir-là donc, tous les acteurs de ce petit drame domestique s'étaient réunis sur le vaste balcon à l'italienne. L'atmosphère s'était considérablement radoucie ; les étoiles luisaient au ciel. On se serait cru dans une belle soirée de printemps.

— Mon Dieu ! la belle soirée ! s'écria tout-à-coup M^{lle} Lambert en s'adressant à Edouard avec qui elle s'était complètement réconciliée depuis que Georges lui avait laissé entendre qu'elle était la cause unique des perturbations d'esprit du jeune homme. Ne vous sentez-vous pas inspiré en face de cette belle nature, monsieur de Guerneur ? Il me semble que si j'étais poète, j'improviserais ce soir des vers charmants. Voyons, monsieur Edouard, abandonnez-vous à vos inspirations, faites-nous des vers.

— Fort bien imaginé ! exclama le père Dumont qui venait de terminer un long entretien avec Mithridate. La poésie est la langue des dieux. Nous vous écoutons, monsieur Edouard.

Le jeune homme hésita un instant ; mais, ayant rencontré le regard de Louise, il baissa les yeux, se recueillit et dit les strophes suivantes :

Vois-tu cette étoile qui brille,
Si belle au milieu de la nuit ?
Cette lumière qui scintille,
C'est ton regard, ô jeune fille,
Que mon regard devine et suit.

Parfois, quand la nuit est bien sombre,
Qu'un nuage voile mes yeux,

Comme le nautonnier qui sombre,
A travers le silence et l'ombre,
Je te cherche en vain dans les cieux.

La vie est bien souvent amère ;
On lutte en vain contre le sort,
On joue avec une chimère,
On perd sa maîtresse ou sa mère,
Et puis... on arrive à la mort.

Pour moi qui n'ai plus rien dans l'âme,
Qui vis désormais sans espoir,
Je veux, ô pure et chaste femme,
Comme cette étoile de flamme,
Au ciel te prier et te voir !

— Bravo ! bravo ! dit M^{lle} Lambert dès qu'Edouard eut cessé. C'est charmant ! c'est délicieux !

M. Dumont applaudit bruyamment ; sa femme l'imita et Mithridate aboya. Louise seule garda le silence ; mais elle paraissait vivement émue, et plus tard, lorsqu'on se leva pour rentrer au salon, elle s'approcha du poète et lui dit tout bas d'une voix tremblante :

— Merci, Monsieur Edouard, merci !

— Oh ! Mademoiselle, répondit le jeune homme d'une voix brisée par l'émotion, je suis bien malheureux !

— Malheureux ? vous ! et pourquoi ?

— Pourquoi ? vous me demandez pourquoi ? Mais dans quelques jours, Mademoiselle, vous devenez la femme d'un autre ! Dans quelques jours il me faudra mourir !

Louise caclia sa tête dans ses mains et s'enfuit. Elle était fort pâle, et ses yeux portaient encore l'empreinte d'une douleur toute récente et qu'elle s'efforçait vainement de cacher.

— J'ai trahi l'amitié, se disait amèrement Edouard en rentrant chez lui. Mon cœur a lâchement failli ; je ne me suis plus senti la force de souffrir en silence. Mais c'en est fait ; je ne la verrai plus !

Le lendemain, entre huit et neuf heures du soir, Georges se rendit chez son ami. Il grimpa les degrés quatre à quatre en fredonnant d'un air de triomphateur les quelques vers qu'il avait improvisés sur le butyrum et qui étaient très-répandus dans la petite ville depuis le grand bal de M. Dumont :

Car supposons pour un moment

de la reprise des travaux de l'agriculture. Je n'en insisterai pas moins pour que le travail soit terminé aussi promptement que possible. Les dates de nos lettres à M. le directeur des contributions directes (29 janvier, 23 mars, 1^{er} avril et 2 mai 1842) expriment assez ma sollicitude à cet égard. Enfin, le 9 mai, l'état des pertes n'étant parvenu, on put s'occuper de la répartition.

Si vos souvenirs vous servaient mieux, vous sauriez, Monsieur, que l'administration, tout en se réservant le contrôle de cette délicate opération, a voulu cependant rester étrangère à ses détails. Le projet de distribution des communes émane de la commission nommée par le cabinet central le 18 mars 1841. Complété après un mûr examen, ce projet m'a été connu du préfet que dans la séance où le comité central l'a sanctionné. Je vais dire maintenant quels sont les résultats du travail; on verra s'ils laissent le moindre prétexte à vos imputations.

Sur cinquante communes secourues, trente-trois appartiennent à l'arrondissement de Lyon extra muros; elles ont reçu, dans l'exacte proportion de leurs pertes, quarante-huit mille sept cents francs. Dix-sept sont en dehors de cet arrondissement; elles ont reçu cent quarante mille cinq cents francs.

10,400 francs ont été distribués directement, savoir: A un établissement public; A deux personnes ayant leur domicile hors du département; A sept perdants de Lyon, Belleville, la Croix-Roussse, etc.; A deux perdants de l'arrondissement de Lyon extra muros. A deux perdants, par leur nature, les secours sont destinés aux habitants les plus malheureux. Ceux-là n'ont rien à offrir que leur reconnaissance en retour du bienfait.

Voilà les faits, Monsieur; ils n'étaient cachés pour personne. Vous vous en seriez informé avant de publier votre article, si vous aviez eu plus d'empressement à connaître la vérité qu'à placer l'autorité, et avec elle d'honorables citoyens, sous le poids du plus outrageant soupçon. Je vous prie, et au besoin je vous requiers, d'insérer cette réponse dans votre plus prochain numéro.

Le conseiller d'état préfet du Rhône,
Signé: H. JAYR.

Chronique.

LYON.

M. Mérimée, inspecteur-général des monuments publics, est attendu à Lyon, où il passera quelques jours. Il se rendra d'ici dans le département des Bouches-du-Rhône.

Un maçon âgé de 55 ans, qui travaillait à l'extérieur de la croisée du premier étage d'une maison de la rue Neuve, s'est laissé choir sur le pavé où il s'est fait de profondes blessures à la tête. Immédiatement transporté à l'Hôtel-Dieu, ce malheureux y est mort malgré les secours qu'on lui a prodigués.

Le 28 juin, un choc très-grave a eu lieu entre deux bateaux à vapeur qui font le service de la Saône. L'Hirondelle n° 5 s'était arrêtée sur un banc de sable près de Guéris, quand vint à passer la Colombe, de la Compagnie Générale. Si nous sommes bien informés, l'Hirondelle, par un fâcheux esprit de concurrence, n'ayant pas voulu se laisser dépasser par la Colombe, se serait mise en travers et le capitaine aurait fait marcher en arrière. La Colombe, prévoyant le danger, voulut alors s'arrêter; mais l'Hirondelle, poussée trop vivement, alla se précipiter contre la Colombe, brisa une de ses tambours et endommagea sa machine.

Par suite de ce choc, le service de la Colombe sera, dit-on, momentanément interrompu.

On s'est enfin décidé à démolir, dans la Grande-Rue de Vaise, la partie de la maison Tissot qui faisait saillie sur cette route de grande communication, et on annonce que bientôt on en fera autant pour la maison Suiffet. Il en résultera sans doute un remarquable avantage; mais il serait incomplet si on laissait subsister la maison n° 38 qui forme elle-même un avancement des plus saillants et des plus incommodes pour la circulation. On espère que l'administration fera disparaître le dernier obstacle qui va s'opposer au complet élargissement d'une route aussi fréquentée.

Un grand nombre d'habitants du quartier de Saint-Jean ont récemment présenté à M. le maire une pétition dans laquelle ils exposaient les nombreuses difficultés qu'offre aux personnes qui vont à Fourvières et à Loyasse la montée de Tire-Cul; ils demandent à l'autorité de vouloir bien reporter un moment son attention sur ce quartier en quelque sorte déshérité, afin d'y apporter quelques unes des améliorations dont sont dotées les autres parties de la ville. Comme l'on se prépare à faire quelques petites réparations dans la montée que nous venons de nommer, les habitants dont il s'agit déclarent que ce serait insuffisant et qu'une reconstruction totale de la montée d'escaliers est indispensable.

M. le maire a répondu que le budget de la ville ne permettait pas de faire une pareille dépense (30,000 francs!) et les a renvoyés à des temps meilleurs.

Les pétitionnaires, qui étaient disposés à faire des sacrifices de plusieurs natures en faveur de leur projet, se sont retirés fort peu satisfaits de l'espérance que M. le maire a bien voulu leur laisser pour l'avenir.

MOUVEMENT DE LA POPULATION DU DÉPT DE MENDICITÉ du 1^{er} au 30 juin 1841.

Effectif au 1 ^{er} juin	212
Admis pendant le mois	28
Sortis pendant le mois	9
Effectif au 1 ^{er} juillet 1842	231

On annonce que, depuis près d'un mois, M. le ministre des travaux publics a autorisé la mise en demeure des concessionnaires des ponts suspendus sur le Rhône à Valence, Tournon, Andance et Serrières, afin qu'ils aient à faire exhausser le tablier de ces ponts, de manière à laisser un espace de dix mètres dix centimètres de hauteur entre le niveau de l'étiage et le tablier. Ces concessionnaires sont tenus de présenter sans délai des plans conformes à cette disposition.

L'acte de société qui constitue le Patriote des Alpes expirait le 30 de ce mois. Il vient d'être renouvelé et prorogé pour trois années à partir du 1^{er} juillet, les propriétaires ayant pris connaissance de la situation et s'étant assurés que le nombre des abonnements, qui s'est constamment accru et s'accroît encore, suffira pour compenser le tort considérable que lui a fait la privation des annonces judiciaires.

Le Patriote des Alpes est, du reste, le journal de son département qui a le plus grand nombre d'abonnés.

La ville de Genève vient encore de faire une perte cruelle: à MM. de Candolle, Laplanche et Duillard la mort vient d'ajouter une nouvelle victime dans la personne de l'estimable M. de Sismondi, décédé le 25 juin, à l'âge de 69 ans, après une maladie dont son courage et son activité bravaient les angoisses.

Nouvelles Etrangères.

ORIENT.

ALEXANDRIE, le 21 juin. — C'est seulement après le départ du paquebot français du 16 courant que j'ai pu connaître la cause du retard qu'éprouvait le paquebot anglais de Syrie parti de Beyrouth le 11 seulement. Mustapha-Pacha, gouverneur de cette ville, de concert avec Omar-Pacha, voulait déjouer par tous les moyens les tentatives des ambassadeurs européens pour faire révoquer Omar-Pacha, gouverneur du Liban. Il avait résolu de faire signer par tous les schelcks druses et maronites une déclaration portant que le pays était satisfait d'Omar-Pacha. A cet effet, l'émir Abdallah fut appelé chez Mustapha et invité à apposer sa signature. Pour la première fois de sa vie, l'émir montra de la fermeté et refusa. Il fut alors menacé d'être déposé et jeté en prison; il s'effraya et demanda à consulter ses parents et ses amis. On lui accorda vingt-quatre heures, il en profita pour se réfugier avec ses deux fils à bord de la frégate anglaise stationnée devant Beyrouth.

Dès que cet événement fut connu, Mustapha et Izzet-Pacha se rendirent chez le colonel Rose pour réclamer l'émir. Sur le refus positif du colonel, l'entretien devint très-vif, et les pachas allèrent jusqu'à dire qu'ils iraient prendre l'émir de force. Le colonel leur montra la frégate en leur disant qu'ils pouvaient y aller.

Le lendemain matin, une dizaine de schelcks, tous parents de la famille Shaal (celle qui régnait autrefois sur le Liban), se sont également réfugiés à bord; ayant été prévenus que l'on allait les faire prisonniers. Plusieurs cependant ont été arrêtés. On ne connaît pas encore les noms des réfugiés et des prisonniers. Le consul de France cherche à mettre en liberté le patriarche des Maronites contre quelque coup de main qu'on pourrait traiter avec empressement.

On est maintenant convaincu que le séraskier aura fait marcher les Albanais dans la montagne et que tout doit être à feu et à sang. Nous attendons avec impatience des nouvelles de ce pays.

Mehemet-Ali, le soir même de l'arrivée du paquebot anglais, a vendu le reste de ses blés et de ses fèves à deux négociants anglais. D'autres négociants se sont réunis pour en demander à S. A. qui a offert de vendre 200,000 ardebs livrables en septième. Ces messieurs ont offert 56 piastres. Le prix n'a pas convenu à Mehemet-Ali. Boghos-Bey vient de faire publier un avis d'après lequel ceux qui n'auront pas effectué leur paiement en assignations à l'époque fixée seront obligés de payer en monnaie égyptienne. Cet avis ne concerne que fort peu de personnes; les trois quarts sont des favoris contre qui Boghos-Bey se gardera bien de sévir.

Mehemet-Ali parle de faire une tournée sur mer à bord du bateau à vapeur le Nil qui serait suivi d'un autre paquebot du pacha; mais il resterait continuellement en vue d'Alexandrie. Ce voyage aurait lieu aussitôt après l'arrivée du paquebot français.

Le 17, avant l'arrivée des nouvelles d'Angleterre, il y a eu une enchère de coton à 8 talaris 7/8. On a mis ensuite à l'enchère les graines de lin qui n'avaient pas trouvé d'acheteurs. On les a vendues à 86 piastres. La quantité est de 10,000 ardebs qui ne sont livrables que dans deux mois.

Un navire anglais chargé d'os pour son pays a sombré hier près du Marabout. Le capitaine et l'équipage ont réussi à se sauver. Ce brick s'appelait Antonius.

Avant-hier au soir, un Italien qui rentrait chez lui, une lanterne à la main, rencontra une troupe de Maltais faisant de la musique. Sur son refus d'éteindre sa lanterne, il fut assailli, abimé de coups, et eut toutes les peines du monde à regagner son domicile. La garde voulut intervenir; elle fut maltraitée. On pense que le consul anglais saura donner satisfaction à la victime et punir les coupables, et que Mehemet-Ali demandera le renvoi des Maltais qui se trouvent dans notre ville sans état ni moyen d'existence.

Si l'on ne prenait pas, en effet, des mesures à cet égard, Alexandrie deviendrait le Botany-Bay de l'île de Malte.

La Malta-Times annonce que Mehemet-Ali a promis au gouvernement turc d'envoyer en Syrie sept régiments de ligne pour aider au désarmement des montagnards. Cette nouvelle est, à notre avis, bien peu vraisemblable; la Turquie sait trop à quel péril l'a exposée la domination de Mehemet-Ali en Syrie pour recevoir de cette province des troupes qu'elle ne pourrait plus en faire sortir si, comme il pourrait arriver, les populations s'entendaient avec elles pour repousser le gouvernement des Turcs.

TRIPOLI.

Les nouvelles de ce pays, que nous apportent le Malta-Times du 25 juin, sont d'une haute importance. Abd-el-Geili, ce chef du Fezzan dont le courage avait mis en péril la puissance du pacha, vient d'être mis à mort avec son frère. Toutes les lettres s'accordent à expliquer cet événement par la trahison et accusent deux chefs, l'un fils de l'aga de Mesurata, l'autre ancien gouverneur de Tarhuna et fils de ce gouverneur. Les uns disent qu'Abd-el-Geili, invité à une conférence par le général d'Askar-Ali, a été cruellement assassiné; d'autres disent que les deux chefs dont nous venons de parler l'ayant abandonné au moment de livrer bataille et entraîné ses soldats, les malheureux chefs et les siens ont été entourés et mis en pièces.

Askar-Ali, dans une lettre adressée à tous les consuls européens, laisse lui-même le fait dans l'incertitude. Voici cette pièce:

« Soit alléssé Askar-Ali, pacha gouverneur-général de l'état de Tripoli du couchant. »

« Nous avons l'honneur d'informer leurs excellences les consuls-généraux qui représentent les puissances étrangères amies, que, par des nouvelles reçues aujourd'hui de notre camp impérial, nous avons appris avec un grand plaisir que le rebelle Abd-el-Geili, son frère Sefenassar (dont les têtes ont été coupées) et tous les chefs des rebelles avec toutes leurs forces ont été faits prisonniers. »

« Maintenant le commerce avec le Fezzan sera ouvert et nous voyons avec plaisir les transactions entre Tripoli et ces contrées renaître comme dans les années précédentes. »

« A leurs excellences les consuls-généraux qui représentent les puissances étrangères dans ce pays, etc., etc. »

« Tripoli du couchant, le 31 mai 1842. »

Le pacha n'a pas osé parler d'une victoire. Il faudrait cependant qu'elle eût été bien complète pour que l'armée et ses chefs fussent tombés en son pouvoir. La trahison seule explique un pareil événement, si toutefois le désastre des Arabes n'est pas exagéré.

Ce qui est hors de doute, c'est qu'Abd-el-Geili et son frère ont péri tous les deux, que quelques têtes, portées publiquement dans les rues, ont été salées; et qu'on devait les envoyer au sultan. Fidèle aux traditions des tyrans, le pacha, qui avait promis aux deux trahis une somme de 10,000 piastres fortes, a trouvé plus prudent de les faire périr. Osman-Aga et deux fils de l'ancien chef de Tarhuna ont été décapités; les soldats turcs ont lavé leurs mains dans le sang. La femme d'Abd-el-Geili, voyant son époux massacré, ordonna à ses négres de la tuer plutôt que de la laisser tomber entre les mains des Turcs; celle de Sefenassar tua d'un coup de feu l'homme qui allait couper la tête de son mari, et tomba aussitôt sous les coups de cinq cents hommes. Trois beaux enfants de cette malheureuse femme et un fils d'Abd-el-Geili (le plus âgé des quatre n'avait pas quatorze ans) ont été mis à mort (égorgés) par ordre d'Askar-Ali, et l'on attribue cette barbarie à la haine du pacha contre les Anglais et aux sentiments que le consul et le commandant du bâtiment de guerre le Locust avaient manifestés en faveur de ces malheureux enfants. Boetia, secrétaire d'Abd-el-Geili, et deux autres chefs ont été exposés dans les rues la gorge coupée.

Abd-el-Geili appartenait à une tribu qui fut, il y a trente ans, presque détruite par la guerre et qui est maintenant à peu près éteinte. Il fut adopté par le dernier pacha et élevé dans le château de Tripoli, mais sa popularité le rendit bientôt suspect; il fut obligé de s'enfuir et de chercher un asile parmi les débris de sa tribu qui ne se composait pas de plus de 200 personnes.

ESPAGNE.

On lit dans le Patriota de Madrid du 22 juin:

« Le conseil des ministres, présidé par le régent, s'est réuni aujourd'hui au ministère des affaires étrangères. On s'est occupé d'affaires importantes. Il paraît que le chef de l'état et ses conseillers responsables sont résolus de s'opposer à toute espèce de factieux et de soutenir la tranquillité et les institutions en vigueur contre toute sorte d'attaques. »

« La conduite des autorités civiles, militaires et municipales de Barcelone est digne des plus grands éloges. On a vu avec plaisir que les alcades, ayuntamiento et les milices nationales de cette ville se sont prononcés contre les individus qui avaient poussés des cris séditieux contre la loi fondamentale. »

« On assure que le général Zurbano se rendra en Catalogne pour en finir avec les bandes carlistes. »

« Les journaux de Barcelone vont jusqu'au 24; le juge instructeur Col-lantes, qui avait fait mettre en liberté les trois républicains de cette ville, a été suspendu de ses fonctions. »

Le Gérant responsable, B. MURAT.

Que le lait du département... etc.

Il venait lire à Edouard le résultat définitif de ses labeurs, de ses études, de ses recherches, en un mot le célèbre rapport sur le beurre dont il s'occupait depuis tantôt six mois, ce rapport fameux qui devait le couvrir de gloire et le conduire au fauteuil de la présidence du comice agricole. Aussi il ne se sentait pas d'aise; le bonheur rayonnait par tous les pores de son visage, et il se frottait les mains de manière à les dépoüiller de leur épiderme. Mais, dès qu'il eut franchi le seuil de la porte, sa physiologie se rembrunit tout-à-coup, et sa gaieté s'évanouit comme par enchantement.

Edouard était assis près de la table, et la tête appuyée sur ses deux bras, il pleurait à chaudes larmes.

Georges était un bon enfant dans toute l'extension du mot, un excellent cœur qui ne pechait que par son amour excessif pour l'horticulture et pour les fonctions scientifiques dont l'avait revêtu le comice agricole. A part la malheureuse manie de beurre qui s'était emparée de lui, Georges était un homme accompli. Quand il vit Edouard plongé dans une telle douleur qu'il n'avait seulement pas remarqué son arrivée, il s'arrêta subitement, incertain s'il lui adresserait la parole ou s'il se retirerait. Edouard était l'homme qu'il avait le plus aimé dans sa vie, malgré la divergence de leurs idées et de leurs caractères. Pendant leur enfance, ils avaient toujours vécu en frères; joie et douleur, tout avait été commun entre eux; ils n'avaient jamais eu rien de secret l'un pour l'autre. Georges s'approcha donc de son ami, et lui frappant doucement sur l'épaule:

— Edouard, lui dit-il, tu as un grand chagrin. J'ai le droit d'en avoir la moitié. Point de secrets entre nous: voyons! sois confiant comme autrefois, dis-moi tout.

Edouard releva tristement la tête et lui serra la main.

— Georges, lui dit-il, tout est fini; mon existence est brisée et j'attends la mort!

— Mourir! mourir! tu es fou! Il n'est pas question de cela. Tu vivras et tu seras heureux.

— Heureux! moi? C'est impossible. Oh! si tu savais, Georges, je l'aime plus que ma vie!

— Ah! bah! fit Georges en écarquillant prodigieusement les yeux. Comment! ce n'est pas encore passé? tu en tiens toujours pour elle? Tu es pour se désoler, mon cher. Mais c'est égal; ce n'est pas une raison lente pâte d'homme, au contraire. Mon cousin le vérificateur est une excellence. — Que dis-tu?

— Eh bien! je dis que ma cousine Lambert n'a pas un cœur de léopard; elle...

— Tu vois! Lambert, dis-tu? Quel rapport...

— Comment! quel rapport? N'est-ce donc plus elle que tu aimes?

— Mais je ne l'ai jamais aimée!

— Pas possible! fit Georges en ouvrant une bouche démesurément vaste; mais qui donc alors...

— Laisse-moi, Georges; pour l'amour de Dieu, ne m'interroge pas!

— Mais si fait, pardieu! je t'interrogerai. Voyons, mon ami, mon bon Edouard, sois plus confiant; nomme-moi la femme que tu aimes, et je te promets...

— Jamais! jamais! s'écria le poète avec explosion, et par un mouvement machinal il se dirigea vers la fenêtre ouverte.

Georges, se méprenant sur son intention, s'élança après lui. Mais s'apercevant bientôt de son erreur, et voyant que l'air vif de la rue calmait un peu l'agitation de son ami, il prit sa main dans les siennes et resta silencieux à ses côtés. Une atonie profonde semblait avoir succédé à l'irritation d'Edouard. Tout-à-coup Georges sentit sa main tressaillir violemment dans les siennes. Il regarda son visage, et ce visage, tout à l'heure pâle et abattu, s'était animé comme par un subit accès de fièvre. Ses yeux étaient ardemment fixés sur un objet extérieur qu'il semblait considérer avec ténacité. Georges suivit la direction de ce regard, et il aperçut sa fiancée, Louise Dumont, qui venait de s'accouder sur sa fenêtre.

Cette vue fut pour lui une révélation soudaine. Il prit son ami par le bras, le força de s'asseoir sur une chaise qui était près de lui, ferma la fenêtre, et se posant en face d'Edouard les bras croisés sur la poitrine:

— Edouard, lui dit-il, tu m'as indignement trompé. Je sais tout!

— Oh! non! ce n'est pas vrai, s'écria le jeune poète en joignant convulsivement les mains.

— Je sais tout, te dis-je. La femme que tu aimes, c'est...

— Oh! tais-toi! tais-toi! cria Edouard avec désespoir. Eh bien! oui, c'est vrai! c'est elle!... Oh! grâce, mon ami!... grâce! Je m'éloignerai, je partirai de ces lieux pour toujours! Je ne la reverrai plus jamais, jamais... je le jure.

Et le pauvre garçon prehaît à son tour les mains de son ami et les lui serrait avec une violence à lui faire craquer les os.

Georges partit d'un grand éclat de rire.

— Enfant! dit-il quand son accès de gâté fut apaisé, sais-tu que tu joues la tragédie à ravir? Vrai, si M. Beauvauillet t'avait vu tout-à-l'heure

il en serait mort de jalousie. Poète que tu es, va! Non, Monsieur, vous ne partirez pas; non, Monsieur, vous ne vous tuerez pas. Vous resterez, Monsieur; vous épouserez mademoiselle Dumont, Monsieur, et vous serez heureux, Monsieur!

— Que dis-tu, Georges? s'écria Edouard hors de lui. Tu ne penses pas à ce que tu dis. Tu te railles de moi, n'est-ce pas?

— Ah! bien! voilà du drame, à présent. Non, je ne raille pas, mon maître; je parle sérieusement, messire. Tu épouseras Louise; c'est moi qui te le dis.

— Mais toi, Georges?

— Moi? fit le bon Astruc en étouffant un soupire, moi, je serai président du comice agricole.

— Mais sa famille consentira-t-elle?...

— Sa famille sera enchantée de la permutation, d'abord parce que tu es riche et que je suis pauvre, ensuite parce que Louise t'aime et qu'elle ne m'aime pas, et qu'enfin je m'en vais de ce pas retirer ma parole, parce que, tout bien considéré, ce mariage nous eût rendus l'un et l'autre parfaitement malheureux.

— Oh! mon ami, mon bienfaiteur, mon sauveur, comment pourrai-je jamais te prouver ma reconnaissance? Demande-moi mon sang, demande-moi ma vie...

— Allons, bon, voilà qu'il m'étouffe! Décidément, mon ami, tu es par trop poète, aussi.

Quinze jours après cette scène, Edouard de Guermeur épousait M^{lle} Louise Dumont.

L'excellente M^{lle} Lambert, autrefois Gertrude Robinet, ne voulut pas assister à ce mariage, malgré les instances de sa famille. Elle mit en avant des infonctions pressantes de son mari, et partit l'avant-veille des noces en emportant dans son cœur un grand regret et un grand dépit.

Le bon Georges Astruc fut heureux du bonheur qu'il avait donné aux autres. Il reçut bientôt la récompense de son noble et généreux sacrifice; son mémoire au comice agricole eut un immense succès, et, grâce à lui, le beurre du département reconquit en peu de temps le haut rang dont il était descendu, et le fauteuil de la présidence vint le rémunérer plus tard de ses savantes et longues recherches.

M. Dumont fut ravi de voir sa fille heureuse et richement mariée; mais un événement fâcheux vint cependant troubler la joie qu'il éprouvait. A force de faire parler Mithridate, le noble animal avait gagné une extinction de voix qui priva désormais son maître de son aimable conversation.

PAUL S.

Etude de M^e Péguet, avoué, rue de la Monnaie, 14.
VENTE PAR LICITATION,
 EN DEUX LOTS,
Pardevant le tribunal civil de Lyon,
 le neuf juillet 1842,

D'UNE MAISON
 Située à la Guillotière, rue Saint-Clair.
 Mise à prix à prix 55,000 fr.

ET D'UN DOMAINE
 Situé sur la commune de Caluire, territoire de la Grille.
 Mise à prix 15,000 fr.
 S'adresser audit M^e Péguet, avoué. (5365)

Etude de M^e Bros, avoué, rue de la Préfecture, n. 3.
 Le samedi vingt-trois juillet 1842, à onze heures du matin,
En l'audience des criées du tribunal civil de Lyon,
 PLACE SAINT-JEAN,
 Il sera procédé à la vente par licitation,
 EN DEUX LOTS, SAUF ENCHÈRE GÉNÉRALE,
D'UNE PROPRIÉTÉ
 close de murs,
 Située au territoire de l'Haye, commune de Saint-Genis-Laval,
 Et composée de bâtiments d'habitation, remises et écuries,
 servant en partie à l'exploitation d'une auberge, et de cours
 et jardins, indivise entre les sieurs Chausser et Duzéa.
 Premier lot: douze mille francs, ci 12,000 f.
 Deuxième lot: six mille francs, ci 6,000
 Total 18,000 f.
 S'adresser, pour les renseignements, soit audit M^e Bros,
 avoué poursuivant, soit à M^e Mugnier, avoué co-licitant,
 demeurant à Lyon, rue des Bouquetiers. (2712)

Etude de M^e Couvert, avoué à Lyon, quai de l'Archevêché, 30.
VENTE EN BLOC
DU FONDS
DE RESTAURANT
 SITUÉ A LYON, GALERIE DE L'HÔTEL-DIEU,
Et appartenant aux sieurs Téoule et Pache.
 Devant M^e Laforest, notaire à Lyon, rue des Marronniers, 1.
ADJUDICATION LE QUATORZE JUILLET 1842.
 Cette vente aura lieu à la requête de M. Clapissou,
 entrepositaire et marchand de vin, domicilié à Serin,
 faubourg de la Croix-Roussie.
 Au préjudice des sieurs Téoule et Pache, restaurateurs,
 demeurant à Lyon, galerie de l'Hôtel-Dieu;
 Ensuite en vertu: 1° d'un procès-verbal de saisie
 de Fauché, huissier, en date du vingt-trois mai mil
 huit cent quarante-deux, enregistré, et d'un procès-
 verbal de récolement du même huissier, en date des
 30 et 31 du même mois de mai; 2° d'un jugement
 rendu sur requête par le tribunal civil de Lyon le
 41 juin même année;
 Devant M^e Laforest, notaire à Lyon, rue des Mar-
 ronniers, 1, commis à cet effet par ledit tribunal.
 Le fonds de restaurant, qui sera vendu, comprend
 l'achalandage, la subrogation au bail, et tous les ob-
 jets désignés aux procès-verbaux de saisie et de réco-
 lement, consistant notamment en fourneaux, batterie
 de cuisine, vaisselle de porcelaine, verres en cristal,
 serviettes, nappes, tables, comptoir, bureaux, chaises,
 lits, matelas, draps de lit, glaces de différentes dimen-
 sions, pendules, services d'argenterie et vins de toutes
 les qualités, etc.
 L'adjudication en sera tranchée au profit du plus
 offrant et dernier enchérisseur, à la chaleur des en-
 chères, devant M^e Laforest, notaire, en son étude, à
 Lyon, rue des Marronniers, 1, le quatorze juillet mil
 huit cent quarante-deux, à onze heures du matin.
COUVERT, avoué.
 S'adresser, avant l'adjudication, à M^e Laforest, nota-
 re, dépositaire du cahier des charges et de toutes
 les pièces.
 Et à M^e Couvert, avoué à Lyon, quai de l'Archevê-
 ché, 30. (2755)

VENTE AUX ENCHÈRES
 DE
matériaux, hangar et baraques,
 Situés vers le port du Palais-de-Justice,
 place du Port-du-Temple.
 Mercredi six juillet mil huit cent quarante-deux, à dix
 heures du matin, il sera procédé, sur les lieux sus-indiqués,
 à la vente aux enchères et au comptant d'une quantité de
 bois sapin et chêne à brûler, vieilles boiseries, vieux fers,
 vieux cordages, pierres de chaux, planches de clôture, trois
 baraques bois et briques, un hangar, etc., etc.
 L'acquéreur sera tenu de débayer dans le délai de trois
 jours.
 Il sera perçu cinq centimes par franc en sus de l'adjudi-
 cation. (2696)

Etude de M^e Fauché, huissier, à Lyon, place du Palais-de-Justice, n. 1.
 Le lundi quatre juillet mil huit cent quarante-deux, à neuf
 heures du matin, sur la place du Port-du-Temple, à Lyon, il
 sera procédé à la vente aux enchères publiques et au comptant
 d'objets mobiliers saisis. (2758)

Même étude.
 Le mardi cinq dudit mois de juillet, il sera vendu aux en-
 chères et au comptant, sur la place Lévis, à Lyon, à neuf
 heures du matin, différents meubles, tels que lits, tables, com-
 mode, guéridons, jardinières en acajou, outils de menuisier
 et autres objets. (2759)

Même étude.
 Le jeudi sept du même mois de juillet, à neuf heures du
 matin, sur la place Neuve-des-Carmes, à Lyon, il sera vendu
 aux enchères et au comptant divers objets mobiliers saisis,
 consistant en table en sapin, crible en fer, commode, table en
 bois dur, placards, poêle, marmite, etc., etc. (2760)

Même étude.
 PREMIÈRE PUBLICATION.
 Le lundi vingt-cinq juillet mil huit cent quarante-deux, à
 neuf heures du matin, sur la rive droite du Rhône, en la
 commune de la Croix-Roussie, cours d'Herbonville, en face les
 numéros 13 et 14, il sera vendu aux enchères publiques et
 au comptant une usine qui y est amarrée, saisie, dans la-
 quelle est établi un tondage et découpage de châles. (2761)

ÉTUDE DE M^e DUGUEY, NOTAIRE, RUE DU PLAT, 2, MAISON DU PALAIS-ROYAL.
 Le mardi 19 juillet 1842, à midi, en la chambre des criées
 des notaires de la ville de Lyon, y située quai Saint-Antoine,
 n. 31, il sera procédé à la

VENTE AUX ENCHÈRES,
 par suite d'autorisation judiciaire,
DE LA PROPRIÉTÉ
 dépendant
De la succession de M^{me} veuve Droget de la Comdamine,
 née Catherine Patailler.
 AU PARDESSUS LA MISE A PRIX DE 25,000 FRANCS
 FIXÉE PAR JUGEMENT.
 La propriété à vendre est située à Collonges, à mi-coteau,
 et dans une position des plus agréables et des plus pitto-
 resques. De la terrasse, ornée d'une magnifique salle de
 marronniers, on jouit d'un point de vue ravissant.
 Les voies de communication sont fréquentes et faciles.
 S'adresser à l'étude de M^e Duguey, notaire, pour prendre
 connaissance du cahier des charges.
 On peut visiter la propriété tous les jours (le samedi ex-
 cepté), depuis dix heures du matin jusqu'à huit heures du
 soir. (4599)

A vendre.
UN FONDS DE MARCHAND TAILLEUR.
 S'adresser, pour les renseignements, au chapelier, Grande-
 Côte, n. 1. (852)

A vendre.
UN FONDS DE MERCIERIE ET BONNETERIE, bien
 achalandé, situé rue de l'Annonciade, n. 8.
 S'y adresser. (853)

A vendre.
PLUSIEURS FERMETURES ET CROISÉES de diverses
 dimensions, toutes vitrées et ferrées.
 S'adresser, rue de l'Annonciade, 8, à M. Verney. (851)

AVIS
aux officiers de santé des campagnes,
aux élèves en pharmacie
prêts à s'établir, etc.
CESSION TRÈS-AVANTAGEUSE.
 On offre de céder pour la somme intégrale de 16,000 fr.,
 payable en quatre ou cinq années au plus, moyennant caution,
 la rente annuelle d'un capital (à 6 p. 0/0 l'an) de DEUX
 CENTS MILLE FRANCS très-rigoureusement représentés
 par **UNE SUPERBE PHARMACIE A LA MODERNE** qui ne
 laisse rien à désirer et qui se trouve placée dans une ville
 des plus agréables et des plus commerçantes d'un départe-
 ment voisin de celui du Rhône.
 En moins de dix-sept à dix-huit mois de possession dudit
 établissement, l'acquéreur est non seulement assuré de
 payer la totalité du prix de la vente, mais encore de devenir
 propriétaire d'une rente perpétuelle de 12,000 fr. et du capi-
 tal qu'elle représente. Il serait impossible de faire une
 opération de cette nature plus sûre et en même temps plus
 lucrative.
 Le propriétaire actuel dudit fonds de pharmacie se fait
 fort, dans le cas où il le céderait à une personne sans
 diplôme ou même étrangère à la profession de pharmacien,
 de lui procurer un sujet, à 12 ou 1,500 fr. d'appointement
 par année, capable de la diriger convenablement.
 Ecrire franco ou s'adresser en personne, tous les jours
 dix heures du matin à trois heures du soir, à M. Deschamps,
 rue Belle-Cordière, n. 20, à Lyon. (5596)

AVIS.
UN JEUNE HOMME de vingt-quatre ans, muni de bonnes
 informations, désire être placé chez un marchand ou indus-
 triel de cette ville.
 S'adresser, sous la lettre L, chez M. Gonnet, traiteur,
 quai de Bondy, 142. (825)

AVIS.
On demande UN VOYAGEUR. (857)
 S'adresser hôtel des Générales, lundi, de 10 à 11 heures.

AVIS.
 MM. les VOYAGEURS qui ont à se rendre aux **EAUX** de
LUXEUIL
 ET DE
PLOMBIÈRES
 sont prévenus qu'ils pourront se faire inscrire directement
 pour ces deux destinations au Bureau des Diligences de MM.
 J. GAILLARD et C^e, quai Saint-Clair, n. 41, à Lyon.
 Le trajet de LYON à BESANCON se fait en 22 heures.
 Celui de LYON à PLOMBIÈRES se fait en 36 heures.
 Les départs de LYON ont lieu tous les soirs à huit heures,
 et le service est fait avec des voitures neuves, commodes,
 bien suspendues et ne laissant rien à désirer aux voyageurs.
 (856)

LE CROCODILE, LE MARSOUIN, LE MISTRAL, LE SIROCCO.
beaux bateaux à vapeur en fer.
d'une marche bien supérieure à tous les autres bateaux
du Rhône sans exception,
 Partent tous les jours du port d'ainay, sur la Saône,
A 3 HEURES 1/2 DU MATIN.
 S'adresser aux propriétaires, MM. BONNARDEL frères et
 FOUR, quai de l'Archevêché et rue Sala, 2, ou au capitaine au
 bord du bateau. (6561)



SALLE DE LA GALERIE DE L'ARGUE.
DIMANCHE 3 JUILLET 1842 ET JOURS SUIVANTS,
 Spectacle gymnastique, scientifique, comique, grotesque,
 unique et extraordinaire
 DONNÉ
PAR M. SUHR, INSTRUCTEUR

DES CHIENS ET DES SINGES
SAVANTS,
 Les mêmes qui ont paru avec un succès sans pareil sur les théâtres
 royaux de Londres et de Dublin, sur les scènes de la Porte-
 Saint-Martin et du Cirque-Olympique, et sur les théâtres
 de Rouen, du Havre, d'Orléans, de Tours et de
 Bordeaux.
TABLEAU DE LA TROUPE.
SINGES.
 Abd-el-Kader, captif en France, suivi de Kakista, son mi-
 nistre.
 Ziza, dame de la cour.
 Pierrot, gendarme qui en a fait la capture.
 Martin, valet de M^{me} de Pompadour et jardinier.
 Bertrand, cuisinier, musicien et premier comique.
 Gaspard, maître d'escrime.

CHIENS.
 Finon-le-Superbe, premier équilibriste.
 Zémir, premier voltigeur de corde et premier comique.
 Sultan, premier grotesque, genre de Robert-Mac.
 Médor, sauteur.
 Néron, danseur.
 Lévrier, cheval pour l'équitation.
 Raynaud, premier sujet de genre gymnastique.
 Munito-le-Grand, financier, calculateur, joueur de cartes
 et de dominos.
 Partout cette troupe a provoqué un fou rire, et cent
 fois les représentations successives données au Cirque-
 Olympique n'ont pas épuisé la curiosité des Parisiens. Le roi
 des Français et celui de Hanovre ont invité M. SUHR à donner
 des représentations dans leurs appartements en présence de
 leur famille, et M. SUHR s'est retiré comblé des témoignages
 de leur satisfaction.

M. SUHR (GUILLAUME) FILS
 Etonnera par ses tours de grâce, d'adresse et d'agilité dans
 un genre nouveau, tels que jeux kirghises, hurons, malais
 et chinois, et vingt espèces diverses.

Microscope à gaz oxy-hydrogène.
 Les objets sont grossis **trois millions** de fois en surface, ce
 qui produit un spectacle merveilleux et permet de pénétrer
 jusqu'aux dernières limites de l'organisation des corps et du
 mécanisme de la vie.
 L'énorme grossissement auquel sont soumis les objets est
 rendu possible par la lumière résultant de la combustion des
 gaz oxygène et hydrogène, qui peut facilement élever la puis-
 sance d'éclairage au chiffre du carré du grossissement liné-
 aire.
 C'est avec cette lumière que l'ingénieur DRUMMOND, en
 Angleterre, a fait, pendant une nuit profonde, porter ombre à
 tous les corps sur un cercle de six lieues marines en dia-
 mètre.
 C'est avec cette lumière qu'on a le projet de faire à Paris
 un soleil artificiel pour la nuit.
 La chaleur que produit la combustion du gaz oxy-hydrogène
 est de deux mille degrés; les matières les plus réfractaires
 que l'on y présente sont aussitôt fondues et volatilisées, même
 le diamant.

POLYORAMA,
OU POINT DE VUE PROTÉGÉ.
CINQUANTE points de vue différents se succèdent en
 plein voyant par une simple modification de lumière. Le ta-
 bleau actuellement vu n'est point enlevé; il s'efface en même
 temps qu'un autre se forme: on dirait qu'une éponge invis-
 ible l'efface au fur et à mesure qu'un artiste aussi invisible
 en peint un autre.
 L'affiche du jour donnera de plus amples détails.
 Nota. — Un homme de science très-distingué est chargé
 spécialement de ces deux dernières parties du spectacle. (5594)

COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES
SUR LA VIE.
 Les assurances sur la vie ont pour objet de garantir un capital ou une rente viagère à la mort d'une personne
 désignée, ou de se créer à soi-même des ressources pour l'avenir. Les primes à payer sont calculées en raison de
 l'âge de l'assuré et de la durée de l'assurance.
 Ces assurances conviennent aussi aux prêteurs qui font des avances sur des rentes ou des pensions viagères; au
 créancier qui n'a d'autre garantie de remboursement que l'existence et l'industrie de son débiteur.
 Les ressources sur la vie ont également pour objet de présenter aux épargnes des placements avantageux. Les
 rentes viagères rentrent dans cette catégorie; le taux est fixé selon l'âge du rentier; il est de 8 fr. 30 c. à 55 ans;
 de 9 fr. 15 c. à 59 ans; de 10 fr. à 63 ans; de 11 fr. à 67 ans; de 12 fr. à 71 ans; de 13 fr. à 75 ans; de 14 fr. 30 c.
 à 80 ans.
 La compagnie existe depuis 1819; elle publie deux fois par an le compte de ses opérations. (6847)
 Les bureaux sont à Lyon, chez M. Ed. Reveil, rue Neuve de la Préfecture, n. 1.

DEPURATIF DU SANG.
SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE.
 Ce Sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant purgatif de la masse du sang, favori-
 sant promptement la sortie des virus dartreux et vénériens, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit
 totalement les traces; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les écarts et toutes les ma-
 ladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la
 peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, goutte, les fleurs blanches des femmes, et contre
 les écoulements récents ou invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison
 radicale. — Prix: 8 fr. et 4 fr. la bouteille.
 La public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés
 en termes pompeux, et dont le prix vil pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément
 la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce Sirop en font le plus bel éloge.
 On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)
 Chez Courtois, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque.
 A Vienne, chez M. Mouret fils, épiciers, rue Marchande. — A Grenoble, chez M. Déchenaux père, quincaillier, Grande-
 Rue. — A Mâcon, chez M. Charpentier père, libraire, rue des Selliers. — A Saint-Etienne, chez M. Moustier, épiciers, rue
 Royale, 4. — A Villefranche, chez M. Roset, confiseur. — A Genève, chez Buvetot, pharmacien, quai des Bergues. —
 A Rive-de-Gier, chez M. Marrel, quincaillier, grande rue Pallou. (7158)

AVIS.
 Le sieur VIOLLET, rue Imbert-Colomès, 17, rappelle à u
 public son invention pour la destruction des punaises. Il
 garantit toujours son procédé.
 Dépôt à Paris, rue Faubourg-du-Temple, n. 62, chez M.
 Courtot, herboriste. (829)

Maladies de Poitrine.
 On recommande l'emploi du Sirop pectoral de M^{re} de-Veau
 aux personnes atteintes de grippe, rhumes, catarrhes, coque-
 luche, asthme, et dans toutes les irritations de poitrine.
 D'un goût agréable et d'un usage très-facile, ce Sirop calme
 promptement la toux, facilite l'expectoration et la respira-
 tion, détruit l'irritation.
 Se vend par flacons et demi-flacons, avec le prospectus, à
 la pharmacie de Macors, rue Saint-Jean, n. 50, à Lyon. (7709)

COURRIER DU COMMERCE.
DILIGENCE EN POSTE
 DE
GRENOBLE A LYON,
PAR VIENNE ET VOIRON,
 EN TREIZE HEURES.
Les départs ont lieu tous les jours de GRENOBLE
à sept heures du soir, de LYON à six heures.
 BUREAUX.
 A LYON, quai Bon-Rencoutre, n. 62 bis, chez Ferrouillat,
 Martinais et Coquet frères;
 A GRENOBLE, place Grenette, chez Coquet frères, Ferrouillat
 et Martinais;
 A VIENNE, près la Table-Ronde, chez Tachet;
 A VOIRON, sur la place, chez Tournachon.
 CORRESPONDANCE.
 Clermont-Ferrand, Paris et le Nord.
 Gap et les Alpes, le Bourg-d'Oisans, les baux d'Uriage,
 d'Allevard et de La Motte.
 Annonay, Saint-Etienne par le chemin de fer, le Midi par
 le Rhône.
 La Grande-Chartreuse. (3595)



Service spécial pour le Transport des Voyageurs
 ENTRE
LYON ET VALENCE,
 Par les Bateaux
L'AIGLE ET LE CYGNE,
 ABORDANT, A LA MONTÉE ET A LA DESCENTE,
 DANS LES PORTS DE
VIENNE, CONDRIEU, SERRIÈRES, ANDANCE,
SAINT-VALLIER ET Tournon.
 Départs tous les jours:
 De LYON, port de la Charité, à onze heures
 du matin;
 De VALENCE, à trois heures du matin.
 Bureaux de la Compagnie: place de la Charité, 12.
 (6885)

DU 1^{er} AU 10 JUILLET INCLUSIVEMENT,
LES HIRONDELLES
 Dont la marche est supérieure
 à celle de tous les bateaux de la Saône.
SANS AUCUNE EXCEPTION,
PARTENT POUR CHALON
 Tous les jours à 5 heures du matin. (834)

COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES
SUR LA VIE.
 Les assurances sur la vie ont pour objet de garantir un capital ou une rente viagère à la mort d'une personne
 désignée, ou de se créer à soi-même des ressources pour l'avenir. Les primes à payer sont calculées en raison de
 l'âge de l'assuré et de la durée de l'assurance.
 Ces assurances conviennent aussi aux prêteurs qui font des avances sur des rentes ou des pensions viagères; au
 créancier qui n'a d'autre garantie de remboursement que l'existence et l'industrie de son débiteur.
 Les ressources sur la vie ont également pour objet de présenter aux épargnes des placements avantageux. Les
 rentes viagères rentrent dans cette catégorie; le taux est fixé selon l'âge du rentier; il est de 8 fr. 30 c. à 55 ans;
 de 9 fr. 15 c. à 59 ans; de 10 fr. à 63 ans; de 11 fr. à 67 ans; de 12 fr. à 71 ans; de 13 fr. à 75 ans; de 14 fr. 30 c.
 à 80 ans.
 La compagnie existe depuis 1819; elle publie deux fois par an le compte de ses opérations. (6847)
 Les bureaux sont à Lyon, chez M. Ed. Reveil, rue Neuve de la Préfecture, n. 1.

DEPURATIF DU SANG.
SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE.
 Ce Sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant purgatif de la masse du sang, favori-
 sant promptement la sortie des virus dartreux et vénériens, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit
 totalement les traces; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les écarts et toutes les ma-
 ladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la
 peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, goutte, les fleurs blanches des femmes, et contre
 les écoulements récents ou invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison
 radicale. — Prix: 8 fr. et 4 fr. la bouteille.
 La public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés
 en termes pompeux, et dont le prix vil pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément
 la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce Sirop en font le plus bel éloge.
 On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)
 Chez Courtois, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque.
 A Vienne, chez M. Mouret fils, épiciers, rue Marchande. — A Grenoble, chez M. Déchenaux père, quincaillier, Grande-
 Rue. — A Mâcon, chez M. Charpentier père, libraire, rue des Selliers. — A Saint-Etienne, chez M. Moustier, épiciers, rue
 Royale, 4. — A Villefranche, chez M. Roset, confiseur. — A Genève, chez Buvetot, pharmacien, quai des Bergues. —
 A Rive-de-Gier, chez M. Marrel, quincaillier, grande rue Pallou. (7158)

AVIS.
 Le sieur VIOLLET, rue Imbert-Colomès, 17, rappelle à u
 public son invention pour la destruction des punaises. Il
 garantit toujours son procédé.
 Dépôt à Paris, rue Faubourg-du-Temple, n. 62, chez M.
 Courtot, herboriste. (829)

Maladies de Poitrine.
 On recommande l'emploi du Sirop pectoral de M^{re} de-Veau
 aux personnes atteintes de grippe, rhumes, catarrhes, coque-
 luche, asthme, et dans toutes les irritations de poitrine.
 D'un goût agréable et d'un usage très-facile, ce Sirop calme
 promptement la toux, facilite l'expectoration et la respira-
 tion, détruit l'irritation.
 Se vend par flacons et demi-flacons, avec le prospectus, à
 la pharmacie de Macors, rue Saint-Jean, n. 50, à Lyon. (7709)